FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT

COMITE NORD-PAS-DE-CALAIS

DIRECTEUR D'EPREUVE :

Mathias BOUQUILLON

REGLEMENT DES COMPETITIONS

CHAMPIONNAT REGIONAL DONNES LIBRES (SENIOR) pour la saison **2023 / 2024.**

Le Comité Régional Nord-Pas-de-Calais organise le Championnat Régional Donnes Libres (SENIOR) qui attribue, le titre de champion régional et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du **à SALIES DU SALAT du 11 au 14 Mars 2024.**

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité de Nord pas de Calais ayant 60 ans ou plus le 31 Décembre 2023 et à jour de cotisation 2023-2024. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Participation par séance : 15 euros la 1ère séance et 10 euros la seconde.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à **9** par notre président de Zone.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage
Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.
Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre

Règle Sanitaire

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection *(www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)*
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être est obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 48h sera indispensable (toutes personnes ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif**).**

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL :

Ce championnat se déroulera en 1 finale de 2 séances
La première séance débutera à 10H00 et la 2éme séance à 15H30

Mardi 06 Février 2024

- pour les deux séances, 5 x 5 donnes.
- tirage au sort des places à la première séance
- Par Classement les places du début de la 2è séance

PCN : 1.80

Si table de 3 à la 1er séance, élimination de joueurs afin que la 2e séance soit joué sans tables relais.

Il est possible d'appliquer un coefficient entre 2 séances (ou 2 positions) à condition d'éliminer au moins un pourcentage des participants : - Elimination de 10% des joueurs => Coeff de 1,10 - Elimination de 20% des joueurs => Coeff de 1,15 - Elimination de 30% des joueurs => Coeff de 1,20 - Elimination de 40% des joueurs => Coeff de 1,25 - Elimination de 50% des joueurs => Coeff de 1,30

Inscription : Vous pouvez vous inscrire à l'avance par tél au 06 15 41 04 98 ou par mail : ccr5962@yahoo.com jusqu'au **02 Février** minuit.

RETARDS

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 50 points par fraction de 2 minutes de retard.
Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus.

ABANDON EN COURS D'EPREUVE
Si un joueur vient à quitter l'épreuve avant la fin de celle-ci, sauf en cas de force majeure, il sera sanctionné conformément aux statuts de la FFT.

LA MARQUE

C'est le joueur placé en Nord qui est chargé de la marque sur la feuille de résultat.
Les autres joueurs de la table sont tenus de vérifier l'exactitude des inscriptions.
Si l'arbitre se rend compte lors du contrôle d'une erreur sur la feuille de marque, il y a un avertissement puis, si récidive une pénalité de100 points sera appliquée aux 4 joueurs fautifs.

DROIT DES JOUEURS-RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures suivant la publication de ces documents.

DROIT DES JOUEURS-APPEL

Toute réclamation rejetée peut faire l'objet d'un appel.
Cet appel doit être adressé dans les 24 heures au Directeur d'Epreuve.
Après réunion de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.
Une décision de la Commission de Compétition Régionale est susceptible d'appel auprès de la Commission de Compétition Nationale dans un délai de 8 jours suivant la notification.
Le fait d'interjeter appel d'une décision prise par un arbitre n'a pas effet suspensif.
DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement déclassé et exclu du tournoi.

Article 31 : LES TELEPHONES PORTABLES.
Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats de remettre leur portable dans un vestiaire prévu à cet effet (carton, valise ou local) les dits portables seront remis à l'issue de la séance.

<u>En cas de non-respect de cette règle, une pénalité de 100 points sera attribuée au responsable.</u>

Article 32 : LES ANIMAUX.

Après plusieurs problèmes dus aux animaux dans les salles de jeux, ils seront désormais interdits lors des séances de championnats de France et des tournois d'encadrement. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

.

Le Directeur d'Epreuve se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il Jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la Compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Président de Zone et
Directeur d'épreuve
Mathias Bouquillon